

**164****DM63**

Construction de l'autoroute 30  
de Sainte-Catherine à l'autoroute 15  
par le ministère des Transports  
Sainte-Catherine

6211-06-0H5

**Projet de construction**  
**de l'autoroute 30 de Sainte Catherine**  
**à l'autoroute 15 par le ministère des transports**

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences**  
**Publique sur l'environnement**

**Mars 21 2002**

**Par: Louise Forget**

**Mon nom est Louise Forget, présidente de la compagnie Azimuth Machinerie ltée. J'ai préparé mon mémoire en temps que commerçante de Stc Catherine et comme résidente de Delson.**

**Je suis directement concerné par le projet puisqu'il affectera mes activités en tant que manufacturier et ma qualité de vie en tant que résidente.**

**Mes intérêts par rapport au projet :**

**En tant que commerçante:**

**Mon emplacement sur la 132 sera très touché**

- 1. Parce que la voie de service passera très près du coin du bâtiment, on devra faire la rue Léo, exproprié une partie de la terre voisine pour me faire une rue puisque je suis enclavée.**
- 2. J'aurai du dynamitage à environ 100 mètres de mon bâtiment. On bâtira aussi un viaduc et un bassin de rétention à proximité (100 mètres).**

**En tant que résidente:**

- 1. Puisque je demeure près de la rue Principale à Delson, j'aurai des détours à faire chaque fois que j'irai magasiner de l'autre côté de la 30, n'ayant pas de viaduc, je devrai aller jusqu'à Candiac et revenir sur mes pas.**
- 2. J'ai choisi de demeurer sur la rive sud, parce que je déteste les grandes villes, les autoroutes, le trafic et surtout la pollution.**

**Mon opinion sur l'ensemble du projet :**

**Il y a 30 ans le projet avait du sens, plusieurs terrains étaient agricoles et n'auraient affecté que très peu de personnes, comme aujourd'hui si on bâtissait au sud. On clame haut et fort qu'on doit protéger quelques hectares de terres agricoles et pourtant dans la première partie des audiences il m'a paru claire que d'ici quelques années, la ville de St Constant demandera à dézoner ces mêmes terres pour construire du résidentiel puisqu'elle sera saturée en terrain à développer.**

**Mes préoccupations sur le projet :**

**Il est aberrant de constater que le promoteur privilégie la construction dans le tronçon nord sachant que plusieurs PME et commerces devront absorber des pertes considérables pendant la construction. Il est aussi étonnant que le promoteur aie élaboré le projet en privilégiant des grandes surfaces récemment établies ou à venir au détriment des commerces en affaire depuis plusieurs années. Dans mon cas, le promoteur a même rendu ma voie d'accès dangereuse pour rendre l'accès du Wal-Mart plus sécuritaire. Le promoteur a prévu un viaduc pour Caroussel qui**

n'est pas construit mais a omis un accès pour les 4 compagnies situé au 6040-6042 route 132, obligeant la ville à des négociations de dernières minutes (pendant la première partie du BAPE), a déplacé le viaduc qui aurait desservi le parc Industriel de Ste Catherine pour le placer à l'accès du Wal-Mart.

Ayant assisté aux audiences et lu les transcrit, il est apeurant de savoir que le ministère avait négligé de fournir des rapports et études complets dans le volet de l'impact sur la santé, M. Jean Frédéric Lévesque le déplorait dans sa présentation du 20 février.

Il est inquiétant de constaté qu'une dégradation de notre qualité de vie est à prévoir et ce pour créer une voie de contournement pour Montréal!

Le promoteur a choisi la ville de Candiac pour faire différentes études et scénario sur la qualité de l'air alors que la ville qui sera la plus touchée par la pollution sera Ste Catherine, pourquoi ne pas avoir pris le pire des sites au lieu du meilleur?

Les voies de contournement ou d'évacuation en cas d'accident ou de déversement se fera à partir de nos rues résidentielles mettant en danger nos enfants.

Il est évident que pendant la construction de l'autoroute nos rues résidentielles seront achalandées et seront détériorées prématurément.

Lors de la soirée du 20 février, il a été question du dynamitage et du périmètre dans lequel des mesures de précaution serait prise soit par examen, vidéo, photo des salages de résidences ou bâtiments concernés, M. Verville devait revenir avec une réponse précise le lendemain. En lisant le transcrit du 21 je qu'il ne l'a pas fait. Une fois l'autoroute 30 terminé, elle sera 15 pieds plus bas que mon terrain, la voie de service 4 pieds plus haut. Par l'arrière le bassin des écluses 18 pieds plus haut. Sachant que l'écoulement des eaux se fait normalement du sud au nord (en direction du fleuve) il sera intéressant de voir ce que la nature nous réservera. Serait-il possible qu'un effet contraire se produise et que le bassin cherche à s'écouler dans la dépression de l'autoroute 30? Si tel est le cas les eaux ne seront-elle pas contaminés par les sols qui sont entre le bassin et la 30?

En conclusion;

Le promoteur n'était pas objectif quant aux deux tracés retenu. Aucune étude approfondi n'a été faite pour le tracé sud. Les coûts réels ne sont pas déterminés puisque la rue Léo, le terrain à exproprié et la rue à construire pour moi ne sont pas inclus, les sites à décontaminés ne sont pas déterminés et que la grosseur des stations de pompages n'ont pas été calculé.

**Je trouve inconcevable qu'en temps d'économie précaire que notre gouvernement soit prêt à débours des sommes aussi considérable pour construire une route aussi complexe quand une autre solution simple et économique est possible. Est-il normal que pour protéger 60 hectares de terre agricole, le promoteur soit prêt à détruire une partie de notre écosystème en creusant sous la nappe phréatique causant l'assèchement de marécages et de puits artésien. Est-il normal de causé des pertes à nos PME et nos commerces locaux pour une culture de soya? Est-il normal de détruire nos santés et qualité de vie au nom de quelques hectares de maïs? Est-il normal que la protection de la santé humaine passe en second plan?**